

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016320	Date d'inspection Le 04 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les Lucioles		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formulaires que le ministre fournit.	24(1)(f)	04 avr. 2023	
<p>Commentaires : Il était observé aujourd'hui que les formulaires « registre de présence » du ministère sont utilisés, mais ne sont pas correctement utilisés car il y a plusieurs enfants qui n'ont pas été documentés pour signaler de leur départ du service de garde hier (lundi, 3 avril 2023).</p> <p>Il a été porté à mon attention que la signature des enfants à la fin de la journée est la responsabilité des parents et non celle de l'éducateur, car les registres de présence sont laissés dans la classe à la fin de la journée pendant que les enfants sont à l'extérieur. Un rappel que le manuel de l'exploitant dit clairement que les registres de présence sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplis seulement par les membres du personnel • Confidentiels et ne sont pas affichés ni consultés par les parents • Remplis chaque fois qu'un enfant arrive et part • Exactes et font état de tous les enfants présents, quel que soit le moment • Complètes, indiquent toutes les absences et en précisent les raisons • Apportés à l'extérieur de l'établissement lorsque les enfants quittent le bâtiment 			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	28 avr. 2023	
Commentaires : La dernière pratique de feu a été effectuée le 7 février 2023, un rappel que les pratiques d'évacuation de feu doivent être effectuées sur une base mensuelle.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	21 avr. 2023	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Il y a un manque de matériels de jeux pour les enfants. Observez des étagères vides, et certaines étagères avaient du matériel minimal pour des zones d'apprentissage spécifique. Exemple, dans la zone de création/bricolages on trouve seulement des crayons en bois, des crayons en cire et des marqueurs. Dans la zone de cuisine, on trouve des casseroles et poêles, mais pas de nourriture, etc. Dans la zone de lecture, il y a environ une douzaine de livres pour 30 enfants.</p> <p>Du matériel et de l'équipement de jeu varié et en quantité suffisante doit être prévu en fonction du nombre d'enfants et pour faire en sorte qu'il comporte chacune des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournitures d'art • blocs et accessoires • langue et littératie • jeux de rôle • musique et mouvement • grands muscles (motricité globale) • manipulation et motricité fine • jeux dans le sable et dans l'eau • casse-têtes et jeux de société • matériel d'apprentissage des mathématiques • matériel d'apprentissage des sciences et de la technologie <p>Pour plus d'information sur les matériaux et l'équipement de jeux, svp consulter annexe 24 « Équipement et matériel suggérés pour les enfants d'âges scolaires » du manuel de l'exploitant (page 117 -194).</p>			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.	32(1)(d)	21 avr. 2023	
<p>Commentaires : Tout le matériel de jeux est propre, mais la petite cuisine est brisée et pose un danger pour la sécurité des enfants, car la moitié pointue des vis qui devraient tenir les robinets de l'évier sur le comptoir sont exposées.</p> <p>Les poignées de réfrigérateur sont également cassées, ce n'est pas un danger pour la sécurité, mais il est difficile d'ouvrir le réfrigérateur sans poignées appropriées.</p>			

Commentaires généraux
<p>Les éducateurs rencontrent les enfants à l'école et se rendent ensemble à la garderie. Les éducateurs ont observé accueillir les enfants à leur arrivée de l'école. Ils ont été observés en train de compter les enfants et de s'assurer que le registre de présence était bien rempli avant de se rendre à la garderie à pied.</p> <p>Lorsque les enfants sont arrivés dans leur classe, ils ont été demandés de laver leurs mains et de se préparer pour la collation. La collation d'aujourd'hui était une pizza avec un côté de légumes. Les enfants ont eu le choix de manger une collation fournie de la garderie, quelque chose de leur boîte à lunch, ou les deux! L'éducateur a pu saisir le fait que certains des enfants semblaient devenir un peu agités pendant la collation, alors il a décidé de commencer à inventer une histoire qui contient les noms des enfants. Tous les enfants semblaient vraiment apprécier ces histoires alors qu'ils écoutaient attentivement pour leurs noms, riaient et demandaient à l'éducateur de continuer à en raconter plus.</p> <p>Une fois la collation terminée et les enfants ont eu le temps de jouer, ils se sont préparés à sortir et à profiter du soleil.</p> <p>La salle de classe avait un coin lecture/calme avec une tente, des couvertures, des oreillers et un type de tapis pour amortir.</p> <p>Veuillez mettre à jour le numéro de téléphone de Sabrina Diotte (inspectrice/enquêtrice) sur le tableau d'information de vos parents, car il manque un numéro. Son numéro est le 506-476-7238.</p>

Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 avril 2023

Date